



SOCIÉTÉ

Le grand bazar dans nos poubelles

Imbroglia. Les collectivités ont désormais obligation de trier les biodéchets. Enquête.

PAR GÉRALDINE WOESSNER
 AVEC ERWAN SEZNEC

Amandine a attendu le lendemain de Noël pour rassembler son mari et ses trois enfants au pied du sapin. Au centre de la pièce, un nouvel accessoire destiné à devenir un pilier de leur existence, au même titre que le smartphone ou la brosse à dents : le « bio-seau ». Ce petit bac en plastique rigide, d'un vilain marron mat, a pris place à côté de la poubelle et recevra désormais, annonce-t-elle solennellement, l'intégralité des déchets alimentaires de la famille – épluchures, quignons de pain, reliquats des assiettes... « *On ne vide plus rien dans la poubelle ?* » interroge la plus jeune. « *Non ! Dans le bio-seau !* » Lequel devra être habillé d'un sac spécial, biodégradable, rangé à côté des autres sacs poubelles, explique Amandine. « *Ils m'ont regardée d'un air éberlué... Je vais sans doute passer les prochaines semaines à plonger mes mains dans le seau pour réparer les erreurs de tri. Mais c'est pour la bonne cause* », s'enthousiasme la jeune mère, cadre dans une banque de la région parisienne.

Promise en 2015 lors du vote de la loi de transition énergétique, puis confirmée en 2020 par la loi Agéc sur l'économie circulaire, l'obligation de tri à la source des déchets alimentaires relève, sur le papier du moins, du simple bon sens : une fois évacués verre, plastique, emballages, aluminium, etc., ces matières putres-

cibles (épluchures, restes de repas et autres sachets de thé) représentent encore un tiers du contenu de nos poubelles grises. Traiter à part ces 6 millions de tonnes annuelles de biodéchets alimentaires permettrait à la fois de diminuer le coût du traitement, de réduire l'enfouissement et l'incinération (et les émissions de méthane et de CO₂ qui y sont associées) et de valoriser ces 83 kilos par personne et par an, afin qu'ils retournent enrichir la terre nourricière. Les communications publiques célèbrent un « *trésor 100 % naturel* », également capable de fournir la France en gaz vert... La richesse longtemps ignorée de nos poubelles serait donc à portée de main, et il suffirait de la trier pour que ses bienfaits ruissellent ?

Dans les faits, le tableau est bien moins rose. Et en ce début janvier, les 1 266 collectivités chargées sur le territoire de la collecte et du traitement des ordures s'inquiètent : moins de 10 % d'entre elles avaient

Coût du tri des biodéchets pour les professionnels

Compostage :
 de 390 à 600 € par tonne traitée.
Méthanisation :
 de 630 à 1 210 € par tonne traitée.
 Source : Ademe.

anticipé un système de tri à la source, et, alors que le couperet tombe, rien n'est prêt.

Le sujet a électrisé, ces derniers mois, les réunions d'élus de la communauté de communes du Pays bigouden sud, en Bretagne. Un habitat rural dispersé, 48 500 habitants à l'année, des ressources limitées – et un choix cornélien : pour quel système de collecte opter ? Le porte-à-porte, directement chez les gens ? Trop cher... Une collecte dans des points d'apport volontaire, qu'il faudrait installer au plus près des habitations ? Mais avec quel modèle de bac, pour éviter les nuisibles ? À quel coût ? Et à quelle fréquence les relever ? Ne faudrait-il pas mieux installer des composteurs de quartier ? Mais alors, faudra-t-il embaucher du personnel pour les nettoyer ? À quelle fréquence ? Etc.

Casse-tête. Dans des centaines de collectivités de France, le choix de la méthode, en dépit des études commandées, a tourné au casse-tête. Et la novlangue de l'économie circulaire, qui véhicule depuis des années l'idée d'une « *valorisation* » des matières recyclées, tend à exaspérer. « *Le public croit que cela nous rapporte. Mais le recyclage a un coût, et il ne fait qu'augmenter* », s'agace un élu, alors que les volumes sont en baisse. Dans cette collectivité rurale, les produits des ventes de matières recyclées représentent à peine 8,5 % des coûts de collecte et de traitement des déchets : « *651 095 € de recettes pour 7,59 millions de coûts de fonctionnement en 2022* », grince-t-il. Soit, par habitant, 13,41 € de recettes annuelles. « *À 2 euros le litre, ça ne couvre même pas l'essence pour aller à la déchetterie* une ■■■

Ramassage. Poubelle destinée à la collecte des biodéchets dans la vallée de Chevreuse, en Île-de-France.



ANDBZ/ABACA - SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE / SP (X2)



**Moins de 10 % des communes
avaient anticipé un système
de tri à la source. Le couperet
tombe, rien n'est prêt.**

Environnement.
Centre de traitement,
de recyclage
et de valorisation
des déchets ménagers
du Sysem, à Vannes
(Morbihan).

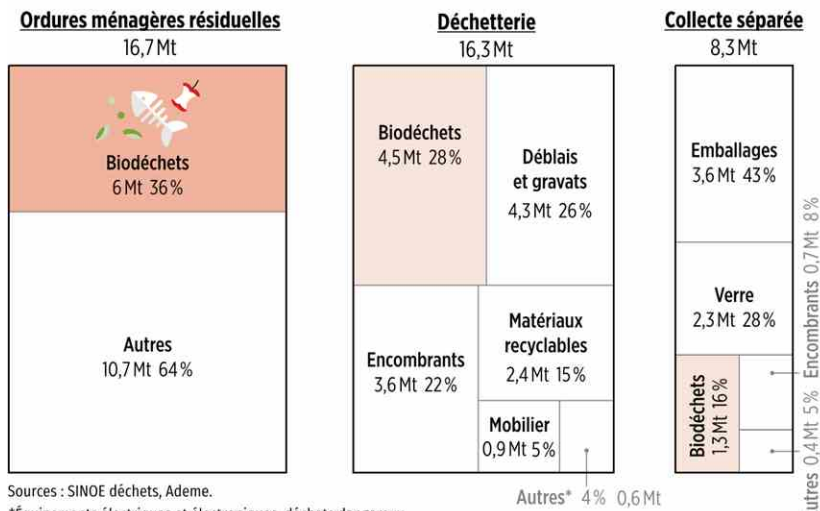




Les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public en 2021

En millions de tonnes et en % par catégorie

Total France
 41,3Mt, soit 611 kilos par habitant



Sources : SINOE déchets, Ademe.

*Équipements électriques et électroniques, déchets dangereux...

■ ■ ■ dizaine de fois dans l'année. Et, sur le plan environnemental, le bilan est douteux: en 2019, nos papiers étaient recyclés en Belgique! » Face aux coûts annoncés, la communauté de communes a finalement renoncé à la collecte mais continuera à financer aux deux tiers le prix d'un composteur individuel. Un début jugé suffisant, alors que la nouvelle loi n'impose aux collectivités qu'une obligation de moyens, pas de résultats... et que les accompagnements prévus ne permettent pas de couvrir les coûts. Car, quelle que soit l'option choisie, il faut acheter les bacs, organiser le nettoyage des camions, mettre en place les collectes, former des agents, financer le méthaniseur, le composteur, l'«hygiénisateur»... L'association Amorce évalue le surcoût du tri à la source des biodéchets à 700 millions d'euros par an pour les collectivités, quand l'accompagnement financier de l'État n'atteint pas 200 millions. «Et encore, ces montants sont probablement sous-évalués, car ils ne tiennent pas compte des dernières réglementations sanitaires en vigueur», regrette un maire pourtant pionnier du tri à la source et qui, à force de voir les factures

s'empiler, s'interroge. «Il aurait sans doute fallu faire une étude d'impact avant de généraliser le système, pour savoir si cet argent n'aurait pas été mieux employé ailleurs...»

Une étude d'impact? Si surprenant que cela puisse paraître, aucune n'a été réalisée. Ni au moment du vote de la loi, en 2020, ni ensuite, quand des collectivités pionnières se sont lancées dans la collecte des biodéchets. «Je n'ai aucune idée de l'impact environnemental de ce que nous avons mis en place», admet Jean-François Vigier, maire (UDI) de Bures-sur-Yvette (Essonne) et président du Syndicat mixte des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (Siom). Fervent partisan du tri à la source, il est l'un des premiers à l'avoir mis en place, dès avril 2022, pour les 200 000 habitants des 21 communes de son territoire, sur la base du volontariat. Y participent 4 500 pavillons et une vingtaine de logements collectifs. Embauche et formation du

personnel, équipement des camions, achat des bacs et des sacs biodégradables, coût du traitement – le méthaniseur facture à la collectivité 68 euros la tonne de déchets... Si l'opération a permis de réduire le nombre de collectes de poubelles grises, et donc quelques économies, le traitement des biodéchets coûte tout de même à chaque habitant 35 euros hors taxes... pour un bénéfice environnemental inconnu. «Nous avons collecté 494 tonnes de biodéchets depuis avril 2022, que nous faisons traiter dans une unité de méthanisation, à 50 kilomètres. Il faut les acheminer par camion, précise-t-il. Nous envisageons de construire un méthaniseur sur notre propre site, à côté de l'usine d'incinération, ce qui serait plus sensé sur le plan climatique.» Mais à quel coût?

Méthaniseurs. Car, contrairement aux biodéchets compostés par les particuliers au fond de leur jardin – une pratique vertueuse à juste titre encouragée –, ceux qui sont traités par la collectivité exigent des infrastructures conséquentes pour pouvoir être valorisés, selon deux procédés: le compostage ou la méthanisation. Des plateformes de compostage – il en existe 694 en France, selon le dernier inventaire Itom 2020 – transforment déjà l'essentiel des déchets verts issus de l'entretien des parcs et jardins, récoltés dans les déchetteries: un peu plus de 8 millions de tonnes par an. Mais le Graal visé par le gouvernement consiste à développer la production de biogaz, à l'heure où la France cherche à la fois à verdifier son industrie et à réduire ses dépendances. «Le volume de biodéchets mobilisables chaque année en France est évalué à 5,5 millions de tonnes, qui pourraient à terme produire de 5 à 9 térawattheures de biométhane par an» (soit l'équivalent de la production de cinq à neuf réacteurs nucléaires), s'enthousiasme Véronique Bel, directrice de GRDF Centre Ouest. Sauf que... le développement d'une filière ne se décrète pas. Et le traitement des

Les promesses du biogaz

À Nantes, le gisement mobilisable de biodéchets, estimé à 50 000 tonnes/an, permettrait d'alimenter en biogaz la moitié des 400 bus de la ville.

La nouvelle loi n'impose aux collectivités qu'une obligation de moyens, pas de résultats...



déchets alimentaires incluant des produits carnés exige des étapes supplémentaires que les pouvoirs publics n'ont pas anticipées.

« Les unités qui accueillent ces déchets doivent avoir un agrément sanitaire qui impose qu'ils soient hygiénisés, c'est-à-dire portés pendant une heure à une température de 70 degrés pour éliminer les bactéries et les éléments pathogènes », explique Philippe Meinrad, président d'Agriculteurs Composteurs de France et administrateur d'un méthaniseur qui reçoit les biodéchets d'une douzaine de collectivités alsaciennes. À défaut, le digestat, ce résidu de la méthanisation utilisé comme engrais, sera inexploitable – une exigence qui vaut aussi pour les plateformes de compostage.



« La plupart des méthaniseurs ne sont pas équipés, déplore le spécialiste. Traiter les déchets alimentaires représente un coût énergétique, et les agriculteurs sont extrêmement vigilants sur la qualité des engrais qu'ils mettent sur leurs terres. Nous ne prendrons jamais le risque de les polluer. »

Sur son installation, Philippe Meinrad a aussi investi dans une machine de tri qui permet d'éliminer les impuretés, bouts de plastique et autres morceaux de verre présents dans les poubelles en dépit du tri à la source. « Ce n'est pas obligatoire, mais on ne pourra pas atteindre des seuils acceptables d'indésirables sans outil de tri supplémentaire », tranche-t-il, instruit par douze années d'expérience de gestion des déchets de la ■■■

LAURENT CERINO/REA

Compost. Boîte de collecte de déchets alimentaires dans le quartier de la Soie, à Villeurbanne.



■■■ restauration. Mais l'outil a un coût : entre 300 000 et 1 million d'euros, selon la taille de l'installation. En Île-de-France, le spécialiste de la collecte et de la valorisation des biodéchets Moulinot est parvenu à la même conclusion. « Le tri de la matière et son hygiénisation sont deux incontournables », estime Sébastien Roussel, directeur régional IDF de l'entreprise, qui plaide aussi pour un durcissement des règles : « Aujourd'hui, la norme pour l'utilisation sur les terres agricoles tolère 0,5 % de plastique et de verre dans la matière sèche qui sort du méthaniseur. C'est beaucoup trop élevé. » Et c'est un frein, selon lui, à la valorisation effective des déchets alimentaires.

Impliquer. Les faits semblent lui donner raison : alors qu'il existe en France plus de 1 300 méthaniseurs (la plupart agricoles), seules 17 unités de méthanisation des déchets ménagers étaient recensées en 2022, selon la base Sinoe Déchets. Géant du secteur, le groupe Nature Energy France, filiale d'un groupe danois, n'envisage pas de traiter les biodéchets. « Les flux sont aléatoires et trop modestes pour des investissements importants », confie son directeur exécutif, Guillaume Loir. Faute d'infrastructures adéquates, une infime fraction des déchets alimentaires collectés aujourd'hui sont effectivement rendus à l'environnement. Et presque rien n'est en place pour que cela change dans les mois, voire les années à venir...

« Les pouvoirs publics et l'Ademe vantent la valorisation énergétique, mais ils n'ont pas pensé une seconde aux coûts que ça allait représenter », s'emporte un élu du Sud-Ouest, qui requiert l'anonymat car il espère toujours obtenir de l'État les financements nécessaires. « Si on ne nous aide pas, la filière du biogaz ne pourra pas se développer », estime-t-il. Une impréparation qui met à mal toute la logique de l'économie circulaire : « L'objectif de la loi est d'interdire progressivement l'enfouissement des déchets valorisables, rappelle Jean-François

Vigier. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ne cesse donc d'augmenter pour inciter les pratiques vertueuses, mais cela limite les capacités d'investissement des collectivités... L'an dernier, nous avons payé 1 million d'euros de plus de TGAP ! » De nombreuses collectivités choisissent donc une valorisation énergétique beaucoup moins chère (mais plus polluante) que le biogaz : l'incinération. Selon les données de l'Ademe, si la part des déchets enfouis a été réduite de moitié depuis 2007 (grâce au tri du plastique, du verre et autres encombrants), celle des déchets incinérés (et valorisés pour la production de chaleur) a augmenté

Hygiénisation.

Sébastien Roussel, directeur régional Île-de-France de Moulinot, ici à l'usine Normal Soupe Réau.



« Quand les politiques veulent, ils peuvent. »
 Sébastien Roussel

de 7 % : en 2022, 67 % du contenu de nos poubelles grises finit dans un four.

Et cette part menace encore d'augmenter à court terme, la loi de 2020 prévoyant d'interdire dès 2027 le traitement mécano-biologique, une installation des années 2000 longtemps encouragée, car elle permet de trier en masse les biodéchets des poubelles. Appelées TMB, ces usines séparent la matière organique des matières résiduelles, dispensant les particuliers d'opérer le tri chez eux. En 2020, les 45 installations TMB que compte le territoire ont permis de composter 2,1 millions de tonnes

de biodéchets – soit un tiers des 6 millions de tonnes de déchets alimentaires contenus dans nos poubelles. Combattues par les ONG environnementales, ces installations produiraient un compost de qualité trop médiocre pour être utilisé, même s'il répond aux normes sanitaires en vigueur. « Le principal défaut du TMB est qu'il n'implique pas la population, et donc qu'il n'incite pas les gens à réduire leur production de déchets », décrypte Sylvie Pépin, responsable communication du Smictom Alsace Centrale, qui a longtemps opté pour une installation TMB – jusqu'à ce qu'elle soit détruite par un incendie, en 2018. Dès 2019, la collectivité l'a remplacée par une collecte des biodéchets à la source. Le taux de déchets compostés ou méthanisés est passé de 29 % en 2010 à 13 % en 2022. La part de déchets stockés et incinérés, de 30 % en 2010, a bondi à 40 % l'an dernier (l'incinération s'étant massivement substituée au stockage). Mais le bilan reste « très positif : les pourcentages sont trompeurs, car nous avons réduit de 20 % le volume de déchets produits ! Et la quantité de biodéchets dans les poubelles grises est passée de 88 kilos par habitant à seulement 42 kilos, ce qui nous a permis de réduire le nombre de collectes », affirme Sylvie Pépin. « La législation environnementale devient beaucoup plus exigeante. Je ne nie pas que c'est compliqué pour les collectivités, mais il est possible de s'y adapter », juge-t-elle.

Les collectivités se seraient-elles mises toutes seules au pied du mur ? « Quand les politiques veulent, ils peuvent », constate Sébastien Roussel, qui souligne l'avance prise par les municipalités : celles-ci ont su se montrer proactives, en distribuant des composteurs individuels et en sensibilisant leurs administrés. « Alors que la loi les y oblige déjà, peu d'hôtels et de restaurants trient leurs déchets alimentaires, les contrôles sont inexistantes... Pourtant, les solutions existent, et l'Île-de-France, au moins, a les capacités nécessaires pour traiter tous ces tonnages. Qu'est-ce qu'on attend ? » ■

MATHILDE MAZARS/REA POUR « LE POINT »